



## Recueil de la jurisprudence

### Arrêt du Tribunal (cinquième chambre) du 15 mars 2012 — Cadila Healthcare/OHMI — Novartis (ZYDUS)

(affaire T-288/08)

« Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire verbale ZYDUS — Marque communautaire verbale antérieure ZIMBUS — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Similitude des produits — Similitude des signes — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 40/94 [devenu article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009] »

*Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure [Règlement du Conseil n° 40/94, art. 8, § 1, b)] (cf. points 32, 62-67)*

#### Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 7 mai 2008 (affaire R 1092/2007-2), relative à une procédure d'opposition entre Novartis AG et Cadila Healthcare Ltd.

#### Dispositif

- 1) La demande de non-lieu à statuer est rejetée.
- 2) Le recours est rejeté.
- 3) Cadila Healthcare Ltd est condamnée aux dépens.